

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE**

**AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE  
DE DÉROGATION MINEURE**

**Lot 5 465 251 projet de lotissement**

Avis public est donné que le Conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019 qui se tiendra à compter de 19H, à la salle Municipale de Saint-Eugène, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement au lot et bâtiment ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure aura pour effet :

- Permettre de lotir le lot 5 465 251 en trois parties. Deux des trois lots projetés ont une largeur de 45.72 mètres. Le règlement # 364 à l'annexe B zone H3 autorise une largeur de lot minimale de 50 mètres. La dérogation porte sur 4,20 mètres.

Au cours de cette séance du Conseil, les membres du Conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Donné à Saint-Eugène, ce 18 avril 2019

Maryse Desbiens  
Directrice générale et secrétaire-trésorière